

## Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux

Un portrait inédit  
des inégalités  
femmes-hommes  
concernant  
10 millions de femmes et  
d'hommes

Etude n°02-2014-04-EGATER, en collaboration avec l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) et l'INSEE.

### Du national au local : un contexte propice pour agir

Les inégalités entre les femmes et les hommes concernent tous les territoires et tous les milieux sociaux. Mais lorsqu'elles croisent les fractures territoriales importantes et croissantes au sein des régions, ces inégalités entre les sexes peuvent être renforcées et/ou présenter des spécificités. Aucune étude n'avait jusqu'à aujourd'hui abordé l'égalité femmes-hommes sous l'angle de ces deux types de territoires. Pourtant, dans les Zones urbaines sensibles (Zus), seulement 1 femme sur 2 est sur le marché du travail quand c'est le cas de près de 2 femmes sur 3 hors Zus ; en milieu rural, 39% des femmes salariées sont à temps partiel contre 29% au niveau national.

Cette étude dresse un portrait inédit de l'égalité femmes-hommes, avec un double focus :

- ▶ L'égalité entre les femmes et les hommes sur ces territoires fragilisés ;
- ▶ Et l'égalité entre ces habitant-e-s et celles et ceux des autres territoires.

La rencontre entre l'approche égalité femmes-hommes et l'approche territoriale a été faible jusqu'à aujourd'hui. Pourtant les chiffres de cette étude sont sans appel, et ne sont pas sans conséquence sur le développement des territoires.

L'égalité femmes-hommes comme l'égalité des territoires sont aujourd'hui des priorités gouvernementales. Les chantiers en cours dans ces domaines devront intégrer cette double dimension.

### Au niveau de la politique de la ville

Le Gouvernement promeut une réelle approche intégrée de l'égalité mêlant mesures spécifiques et intégration transversale de l'égalité entre les sexes dans toutes les politiques publiques. C'est ainsi qu'a pu être signée une convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le ministère des Droits des femmes et le ministère délégué à la Ville. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit l'égalité femmes-hommes comme un objectif transversal obligatoire. C'est dans ce cadre que les discussions vont s'ouvrir en 2014 sur les nouveaux contrats de ville, qui devront décliner au niveau local l'égalité femmes-hommes.

### Au niveau des territoires

Le Commissariat général à l'égalité des territoires a été créé par décret en date du 31 mars 2014. La lutte contre les inégalités femmes-hommes devrait être au cœur de ses responsabilités et de ses politiques. Les contrats de plan Etat-régions et les fonds structurels européens font actuellement l'objet d'une nouvelle programmation pour la période 2014-2020, et de nouveaux instruments d'aménagement du territoire voient le jour, à l'instar des nouveaux contrats de bourgs.

## 1<sup>ère</sup> étape avant la remise d'un rapport

La ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Najat VALLAUD-BEL-KACEM, a saisi le HCEfth afin de mieux connaître la situation des inégalités entre les sexes dans les territoires fragilisés, et que des propositions puissent lui être faites pour résorber ces inégalités. Première réponse à cette saisine, cette étude chiffrée précède le rapport qui sera remis à la ministre dans les prochaines semaines suite au travail du groupe Egalité territoriale & Egalité femmes-hommes (EGATER) mis en place par le HCEfth.

## Ressources

Les données présentées dans cette étude proviennent en large partie d'une étude quantitative commandée par le HCEfth au Centre d'observation et de mesure des politiques d'action sociale (Compas), des rapports annuels de l'Onzus, ainsi que des données mises à

disposition par les services statistiques des services ministériels sollicités.

Si un travail important a été engagé par l'Onzus concernant la situation des femmes dans les zones urbaines sensibles, rien de tel n'a été pour l'instant mené concernant les territoires ruraux. Cela explique qu'il a été bien plus difficile de réunir et d'analyser pour cette étude des données sexuées relatives aux territoires ruraux comparativement aux zones urbaines sensibles. Cette première étude appelle donc nécessairement des prolongements.

## Remerciements

Que l'ensemble des personnes et structures ayant contribué à cette étude en soit remercié : Valérie DARRIAU et Marylène HENRY (Onzus), Brigitte BACCAÏNI et Thierry CORNELY (Insee), Anne MAURAGE-BOUSQUET, Catherine LARET-BEDEL, Aurélie LATOURES (SDFE), Serge NEDELEC (SG-CIV), Anna BILLARD, Claire GUIRAUD, Romain SABATHIER (HCEfth), et les membres du groupe EGATER.

## Définitions et précisions méthodologiques

Deux types de territoires fragilisés ont été retenus pour cette étude : les quartiers relevant de la politique de la ville et les territoires ruraux. Voici les définitions retenues pour les caractériser au plan statistique :

**Les quartiers prioritaires** : zones urbaines sensibles (Zus)

Les Zus constituent la cible prioritaire de la politique de la ville. Elles sont au nombre de 751. La liste est fixée par décret, en fonction notamment des difficultés que connaissent les habitants de ces territoires et de la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé. Les Zus présentent une forte hétérogénéité de territoires comme de populations.

Le terme « hors Zus » employé dans cette étude renvoie à l'agglomération à laquelle se rattache une Zus (il s'agit en effet de la comparaison la plus pertinente).

Les données présentées sont relatives aux personnes résidant en Zus.

**Les territoires ruraux fragilisés** : communes en Zone de revitalisation rurale (ZRR) ou Hors aire urbaine (HAU)

La DATAR identifie trois types de territoires ruraux : les " campagnes proches des villes " (le périurbain), les " nouvelles campagnes attractives ", et les " campagnes fragiles ". Le HCEfth s'intéresse dans cette étude aux "campagnes fragiles" constituées de territoires vieillissants et peu densément peuplés. Pour caractériser ces " campagnes fragiles", et en l'absence aujourd'hui d'une définition unique des territoires ruraux fragilisés, nous nous appuyons alternativement et selon les données disponibles :

► **soit sur le zonage « communes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) » :**

Trois critères cumulatifs rendent un territoire éligible au classement en ZRR : l'appartenance à une intercommunalité, la densité démographique (moins de 35 habitants au km<sup>2</sup>), et un critère socio-économique, calculé sur la base du déclin de la population active et de la part de la population agricole.

14 294 communes, représentant 10% de la population française, sont concernées.

► **soit sur le zonage « communes Hors Aire Urbaine (HAU) » :**

L'INSEE définit les communes HAU comme celles se trouvant hors influence de la ville.

7 400 communes, représentant environ 5% de la population, sont concernées.

Les données présentées sont relatives aux personnes résidant dans une commune située en ZRR ou HAU.

**Définition des taux d'activité et d'emploi :**

**taux d'activité** : Nombre d'actifs (individus ayant un emploi et chômeurs) / Nombre total d'individus

**taux d'emploi** : Nombre d'actifs occupés (individus ayant un emploi) / Nombre total d'individus

Est ici considérée la population en âge de travailler (15 ans et plus ou 15 à 64 ans).

# Dans les quartiers relevant de la politique de la ville

## PORTRAIT DEMOGRAPHIQUE

### Population totale

4,4 millions d'habitant-e-s<sup>1</sup>  
(7% de la population française)

**Part des femmes : 52,1%**<sup>2</sup>

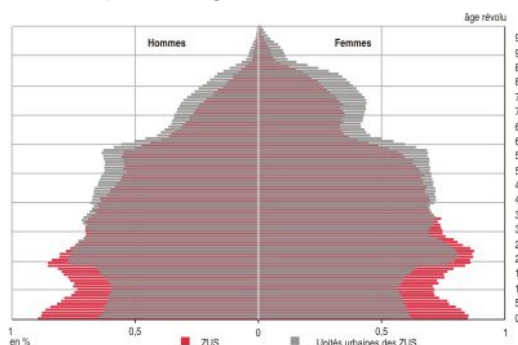
**Part des hommes : 47,9%**<sup>3</sup>

### Une population de femmes plus jeunes

la part des femmes de 23 à 30 ans est plus forte en Zus qu'ailleurs, se qui n'est pas le cas des hommes du même âge. L'âge médian des femmes résidant en Zus est ainsi de 32 ans, celui des femmes hors Zus, de 39 ans.

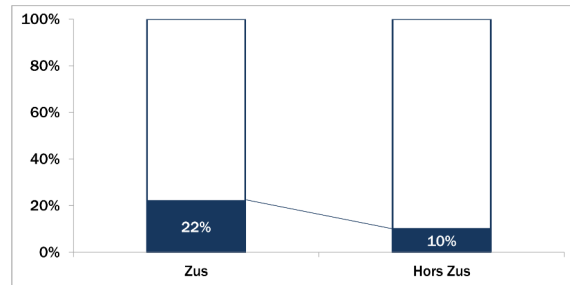
### Pyramide des âges<sup>4</sup>

Schéma 1 : Pyramide des âges, en Zus et hors Zus



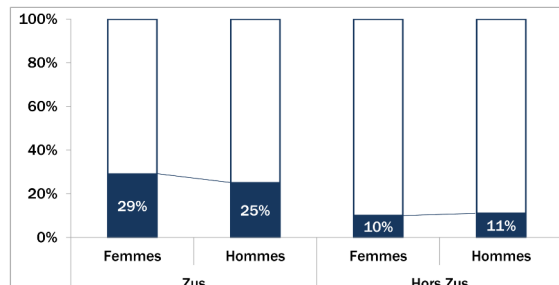
### Immigré-e-s<sup>5</sup> : 1 personne sur 5

Schéma 2 : Part de la population immigrée, en Zus et hors Zus



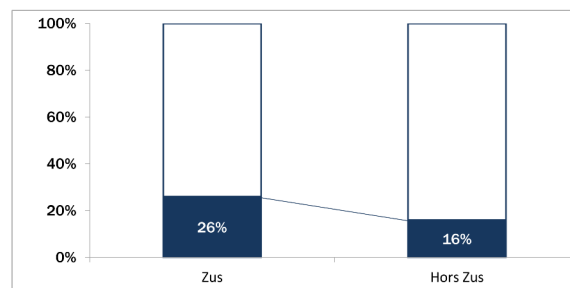
### Des difficultés à l'écrit<sup>6</sup> accrues

Schéma 3 : Part des personnes ayant des difficultés à l'écrit, par sexe, en Zus et hors Zus



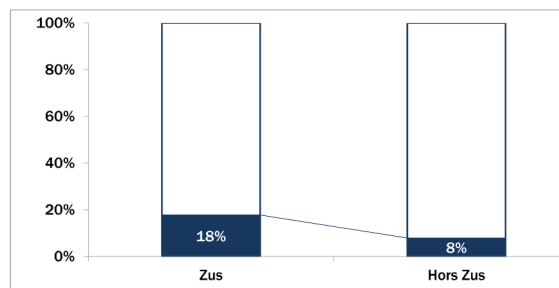
### Monoparentalité<sup>7</sup> : 1 famille sur 4

Schéma 4 : Part des familles monoparentales parmi les ménages, en Zus et hors Zus



### 1 jeune femme sur 5 est mère<sup>8</sup>

Schéma 5 : Part des femmes de 18-25 ans mères, en Zus et hors Zus



1 - RP2006, INSEE.

2 - RP2006, INSEE.

3 - RP2006, INSEE.

4 - Pyramides des âges en Zus et en unités urbaines englobantes au 1<sup>er</sup> janvier 2006, Insee, recensements de la population.

5 - ONZUS, 2012.

6 - Pour les personnes n'ayant pas été scolarisées en France, l'on parle de « difficulté à l'écrit », quand l'illettrisme est retenu concernant les personnes qui ont suivi leur scolarité en France.

7 - Recensement de la population, INSEE 2006 – traitement par le rapport de l'Onzus 2012.

8 - Rapport Onzus 2013.

## INDICATEURS D'ALERTE

# EMPLOI : massivement éloignées de l'emploi ou occupant des emplois précaires, les femmes de ces quartiers sont les 1<sup>res</sup> frappées par la crise économique

## 1. [TAUX D'ACTIVITE]<sup>9</sup>

**En Zus, près d'1 femme sur 2 n'est pas sur le marché du travail aujourd'hui. Cette situation s'est aggravée avec la crise depuis 2008.**

- La situation des femmes en Zus vis-à-vis de l'emploi est particulièrement difficile : 47% des femmes y sont en situation d'inactivité, contre 33% hors Zus en 2012.
- L'écart entre les femmes et les hommes dans l'accès au marché du travail, généralement observé en France (8 points d'écart entre les taux d'inactivité des femmes et des hommes), est accentué en Zus : il atteint 16 points, au détriment des femmes.

Plus préoccupant encore, cette situation a empiré depuis 2008.

- Le taux d'inactivité des femmes en Zus a augmenté de 5 points en 4 ans.
- Cette évolution est d'autant plus significative que dans le même temps, le taux d'activité a tendance à se maintenir chez les femmes vivant en dehors des Zus, comme chez les hommes en Zus et à l'extérieur de ces quartiers.

Schéma 6 : Part des inactifs, par sexe, en Zus et hors Zus

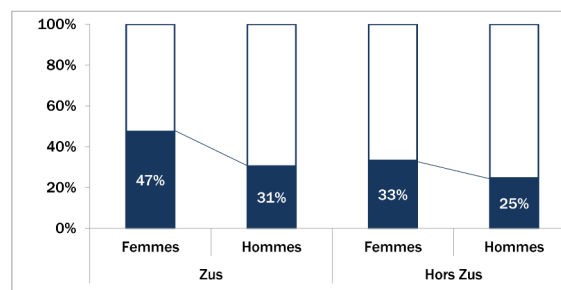
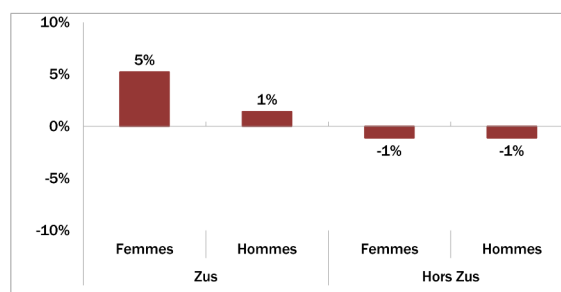


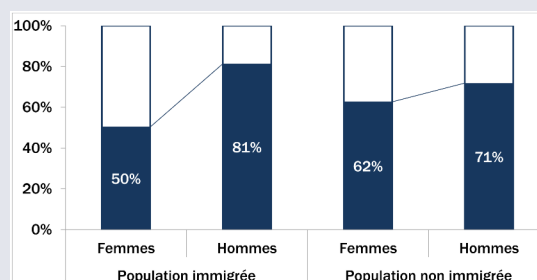
Schéma 7 : Evolution du taux d'inactivité entre 2008 et 2012, par sexe, en Zus et hors Zus



### Le cas des femmes immigrées<sup>10</sup> en Zus

- En Zus, une femme immigrée sur deux est inactive.
- Le taux d'activité des femmes immigrées est nettement inférieur à celui des femmes non immigrées.
- Les inégalités entre les femmes et les hommes vis-à-vis de l'emploi sont ici beaucoup plus fortes pour la population immigrée que pour la population non immigrée.

Schéma 8 : Taux d'activité de la population immigrée et non immigrée, par sexe



9 - Enquêtes emploi en continu, Insee ; calculs Onzus dans « Onzus infos » de mars 2014 « L'emploi des femmes dans les zones urbaines sens ».

10 - Enquête emploi 2007, Insee ; calculs Dares dans « Premières informations – Premières synthèse » de novembre 2009 - n°48.1 – « Habiter en Zus et être immigré : un double risque sur le marché du travail ».

## 2. [FORME DE L'EMPLOI]<sup>11</sup>

**Alors qu'environ un tiers des femmes salariées, en Zus comme hors Zus, travaillaient à temps partiel en 2009, la situation s'aggrave plus particulièrement pour les femmes en Zus.**

- ▶ Si l'ensemble des habitant-e-s des Zus est plus exposé aux temps partiels, l'écart entre les femmes et les hommes y est également plus fort. Et depuis 2009, cet écart s'aggrave.
- ▶ Les temps partiels sont plus fréquents parmi les personnes faiblement qualifiées<sup>12</sup>. Or cette catégorie est surreprésentée en Zus. Avec la crise économique, le temps partiel progresse plus particulièrement chez les femmes en Zus.

Schéma 9 : Part des salarié-e-s à temps plein, par sexe, en Zus et hors Zus

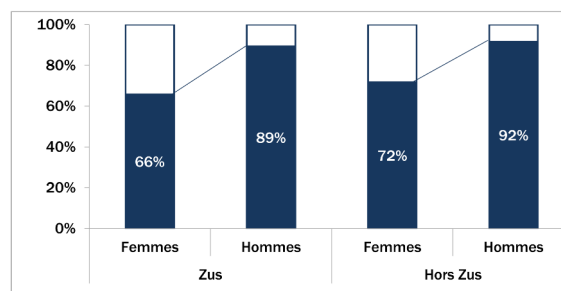


Schéma 10 : Part des femmes salariées à temps partiel, en 2009 et 2012, en Zus

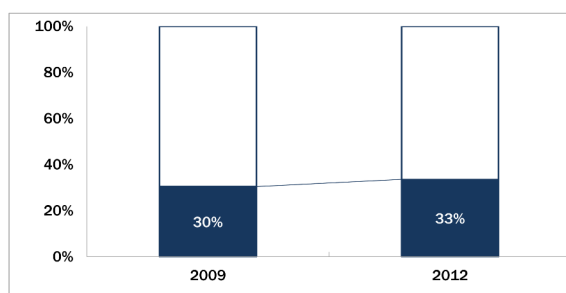
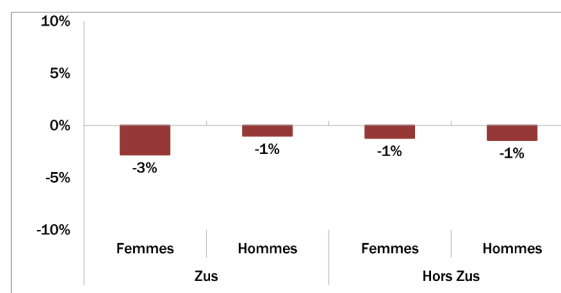


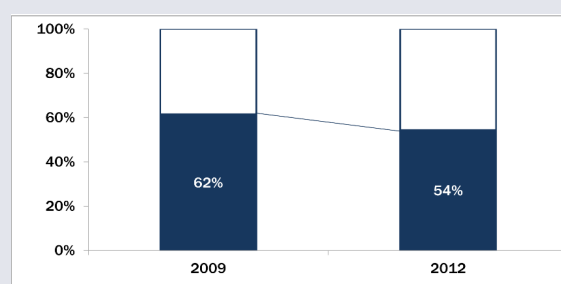
Schéma 11 : Evolution du temps plein entre 2009 et 2012, par sexe, en Zus et hors Zus



### La part des CDI en recul en Zus, particulièrement chez les femmes de moins de 30 ans

- ▶ Le recul de la part des personnes en CDI entre 2009 et 2012 est particulièrement marqué en Zus pour les femmes de moins de 30 ans.
- ▶ Plus généralement, 74,5 % des femmes en emploi résidant en Zus âgées de 15 à 64 ans sont en CDI quand c'est le cas de 78,5% des hommes. Si entre 2009 et 2012 l'écart se réduit en dehors des Zus entre les femmes et les hommes, cet écart se maintient en Zus.

Schéma 12 : Part des femmes salariées de moins de 30 ans, en CDI, en 2009 et 2012, en Zus



11 - Enquêtes emploi en continu 2009 et 2012, Insee ; calculs Onzrus dans « Onzrus infos » de mars 2014 « L'emploi des femmes dans les zones urbaines sensibles ».

12 - « Le travail à temps partiel », Françoise MILEWSKI, Les notes de l'OFCE n°38, décembre 2013.

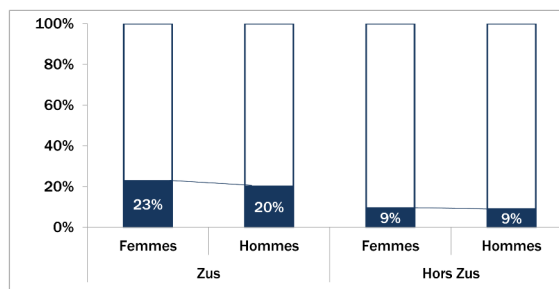
## PAUVRETÉ : les femmes en Zus, pauvres parmi les pauvres

### 3. [PAUVRETE]<sup>13</sup>

#### En Zus, près d'une femme sur 4 est en situation de pauvreté.

- ▶ En Zus, une femme sur 4 est en situation de pauvreté. L'indicateur ici retenu pour mesurer la pauvreté est celui de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC).
- ▶ Alors qu'hors Zus, environ 10% des femmes et des hommes peuvent être considérés dans une situation de pauvreté, c'est le cas, en Zus, de près d'une femme sur 4 et d'un homme sur 5. Apparaît ici une inégalité entre les femmes et les hommes spécifique aux Zus.

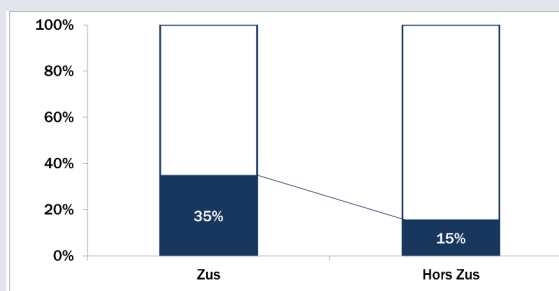
Schéma 13 : Part des bénéficiaires de la CMUC, par sexe, en Zus et hors Zus



#### Le cas des familles monoparentales

- ▶ Plus d'un tiers des familles monoparentales en Zus vivent en dessous du seuil de pauvreté, contre moins d'une famille monoparentale sur 6 en moyenne en France. Or dans 9 cas sur 10, les femmes en sont les cheffes de famille.

Schéma 14 : Part des familles monoparentales sous le seuil de pauvreté, en Zus et hors Zus



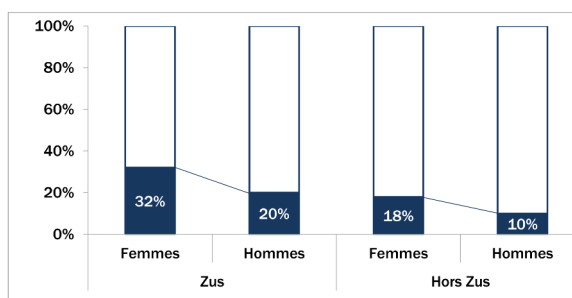
## INSÉCURITÉ ET VIOLENCES : une surexposition des femmes

### 4. [SENTIMENT D'INSECURITE]<sup>14</sup>

**En Zus, près d'une femme sur 3 éprouve un sentiment d'insécurité dans son quartier.**

- Près d'une femme sur 3 se sent en insécurité dans son quartier, contre moins d'une femme sur 5 hors Zus.
- En Zus, les hommes ont également un sentiment d'insécurité plus fort qu'hors Zus : leur part double (20% contre 10%).

Schéma 15 : Part des personnes éprouvant un sentiment d'insécurité, par sexe, en Zus et hors Zus

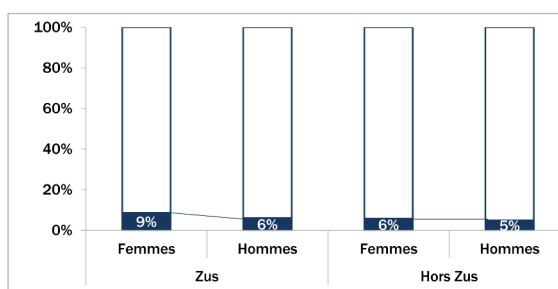


### 5. [VIOLENCES]<sup>15</sup>

**En Zus, près d'une femme sur 10 a été victime de violences physiques et/ou sexuelles.**

- Les femmes en Zus déclarent davantage être exposées aux violences physiques et/ou sexuelles que les femmes hors Zus.

Schéma 16 : Part des personnes victimes d'agression, par sexe, en Zus et hors Zus



### Les violences au sein du couple

Une plus grande proportion de femmes déclare avoir subi des violences au sein du couple dans les Zus. Elle s'élève à 3,8% des femmes contre 2,4% hors Zus<sup>16</sup>.

C'est surtout ici le niveau de revenu (comparativement plus faible dans les Zus) qui joue un rôle dans cette exposition plus forte aux violences<sup>17</sup>, car les femmes sont notamment moins autonomes économiquement et potentiellement plus dépendantes et/ou vulnérables que dans d'autres territoires.

14 - Enquête « Cadre de vie et sécurité » janvier 2012, Insee ; dans « La situation des femmes en Zus », rapport 2012 de l'ONZUS.

15 - Enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2008 à 2012, Insee-ONDRP.

16 - Rapport Onzus, 2012.

17 - ONDRP, repère numéro 18, 2012.

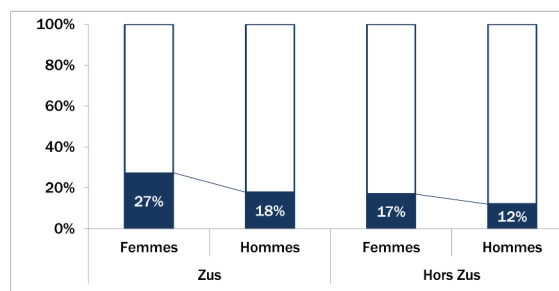
## SANTÉ : un accès aux soins plus difficiles pour les femmes

### 6. [SOINS]<sup>18</sup>

#### En Zus, plus d'une femme sur 4 a renoncé à des soins.

- ▶ En Zus, près d'une femme sur 4 déclare avoir renoncé à des soins. C'est le cas d'un homme sur 5.
- ▶ L'inégalité entre les femmes et les hommes relative à l'accès aux soins est encore plus forte en Zus qu'hors Zus.

Schéma 17 : Part des personnes ayant renoncé à des soins, par sexe, en Zus et hors Zus

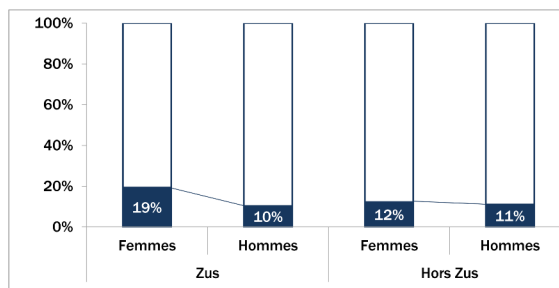


### 7. [OBESITE]<sup>19</sup>

#### En Zus, les femmes sont 2 fois plus exposées à l'obésité que les hommes (1 femme sur 5).

- ▶ 19% des femmes résidant en Zus sont obèses contre 10% des hommes.
- ▶ Au-delà de la surexposition à l'obésité des femmes en Zus par rapport à leurs homologues hors Zus, l'écart femmes-hommes - près du double au désavantage des femmes - est d'autant plus remarquable que l'on ne relève pas en dehors des Zus d'écart significatif entre les femmes et les hommes.

Schéma 18 : Part des personnes obèses, par sexe, en Zus et hors Zus



18 - Enquête santé et protection sociale 2010, Irdes ; article L'état de santé des adultes en Zus, rapport 2012 de l'Onzus.

19 - Enquête santé et protection sociale 2010, Irdes ; article L'état de santé des adultes en Zus, rapport 2012 de l'Onzus.



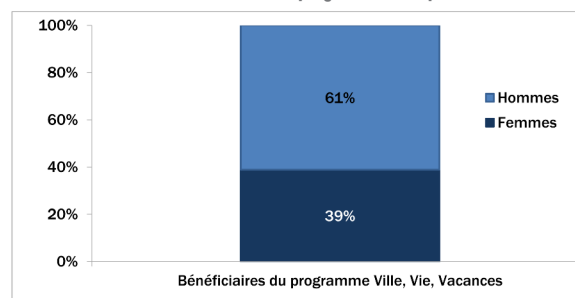
## SPORTS ET LOISIRS : un décrochage des jeunes filles à l'adolescence

### 8. [LOISIRS]<sup>20</sup>

**Moins de 40% des bénéficiaires du programme national « Ville vie vacances » (VVV) sont des filles.**

- ▶ Le programme VVV vise à promouvoir - pendant les vacances scolaires - un accès à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs ainsi qu'une prise en charge éducative des jeunes de 11 à 18 ans sans activité et/ou en difficulté.
- ▶ Sans mesure pro-active<sup>21</sup>, seules 39% des adolescentes dans les quartiers sont bénéficiaires de ce programme.
- ▶ Des études récentes<sup>22</sup> notamment du géographe Yves RAIBAUD révèlent que les filles décrochent à partir de la classe de 6<sup>ème</sup> des activités de loisir sportif, culturel ou généraliste proposées au niveau local.

Schéma 19 : Part des bénéficiaires du programme VVV, par sexe



20 - Programme des interventions de l'AcSé adopté le 17/12/2013.

21 - Un objectif de 50% de jeunes filles a été fixé par les pouvoirs publics dans la Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013-2015 signée entre le ministre délégué à la Ville et le ministre des Droits des femmes.

22 - Cf. études dirigées par Yves RAIBAUD, géographe au laboratoire « Aménagement, développement, environnement, santé et sociétés » (Adess) à Pessac, maître de conférences à l'université Bordeaux Montaigne.

# DANS LES TERRITOIRES LES PLUS RURAUX

## PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE<sup>23</sup>

### Population totale

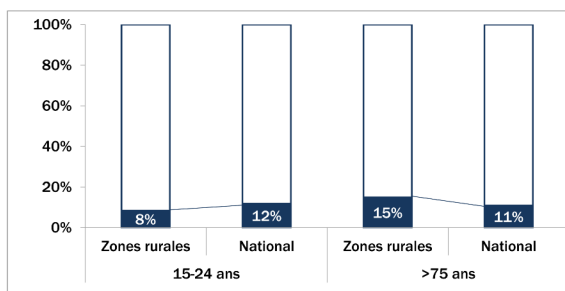
Communes en ZRR : 6,1 millions d'habitant-e-s  
(près de 10% de la population française  
métropolitaine)

**Part des femmes : 50,7%**

**Part des hommes : 49,3%**

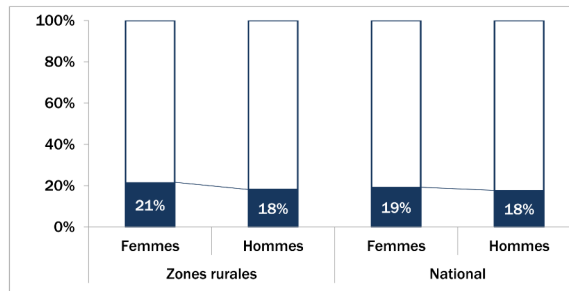
### Moins de jeunes femmes et plus de femmes âgées

Schéma 20 : Part des 15-24 ans et des plus de 75 ans parmi les femmes, en ZRR et en France métropolitaine



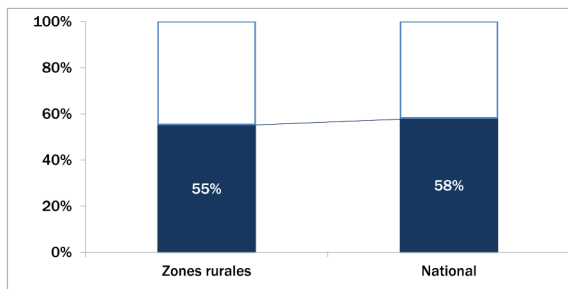
### Plus de femmes diplômées

Schéma 21 : Part des diplômé-e-s bac+2 ou plus, par sexe, en ZRR et en France métropolitaine



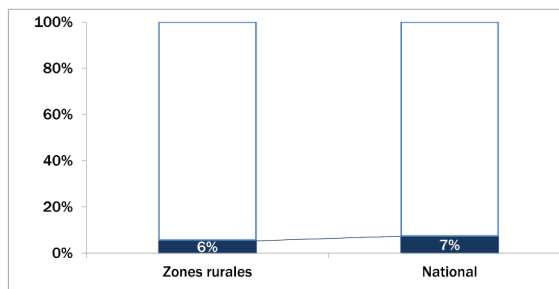
### Moins de femmes seules

Schéma 22 : Part des femmes seules parmi les personnes seules, en ZRR et en France métropolitaine



### Une part équivalente de familles monoparentales

Schéma 23 : Part des familles monoparentales parmi les ménages, en ZRR et en France métropolitaine



23 - INSEE RP 2010, communes ZRR, France métropolitaine.

## INDICATEURS D'ALERTE

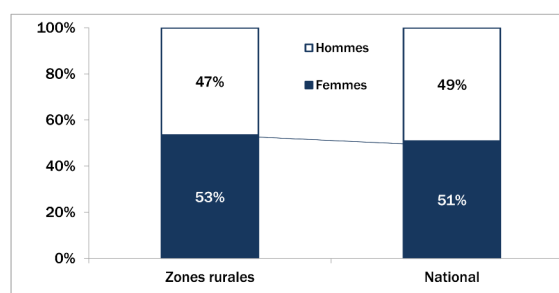
# EMPLOI : en milieu rural, une précarité de l'emploi accrue et un entreprenariat plus difficile pour les femmes

## 1. [TAUX D'ACTIVITÉ]<sup>24</sup>

**Les femmes, et en particulier les moins de 25 ans, sont plus demandeuses d'emploi.**

- Si le taux d'activité des femmes en milieu rural est sensiblement le même que nationalement, les femmes sont un peu plus exposées au chômage en zones rurales : elles représentent 53% des demandeurs d'emploi contre 51% nationalement.

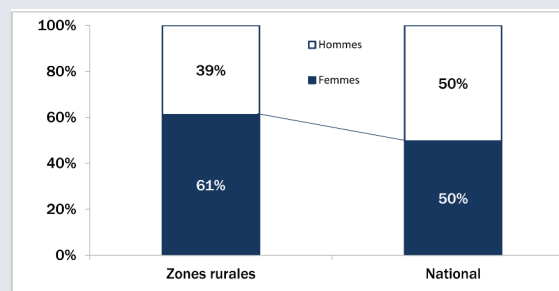
Schéma 24 : Répartition des demandeur-e-s d'emploi, par sexe, en ZRR et en France métropolitaine



### Chômage et femmes de moins de 25 ans

- Parmi les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans en milieu rural, 61% sont des femmes contre 50 % pour l'ensemble de la France.

Schéma 25 : Répartition des demandeur-e-s d'emploi, par sexe, en ZRR et en France métropolitaine



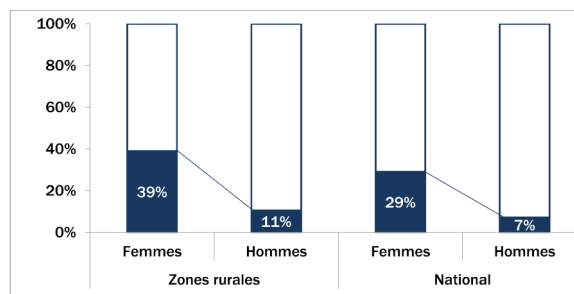
24 - DARES 2011, communes ZRR, France métropolitaine.

## 2. [TEMPS PARTIELS]<sup>25</sup>

### En zones rurales, près de 40% des femmes sont à temps partiel.

- Le temps partiel est globalement plus important en zones rurales qu'ailleurs.
- Si les femmes sont nationalement déjà très touchées par le temps partiel, la situation est aggravée en zones rurales (39% des femmes concernées, contre 29% nationalement).

Schéma 26 : Répartition des demandeur-e-s d'emploi, par sexe, en ZRR et en France métropolitaine

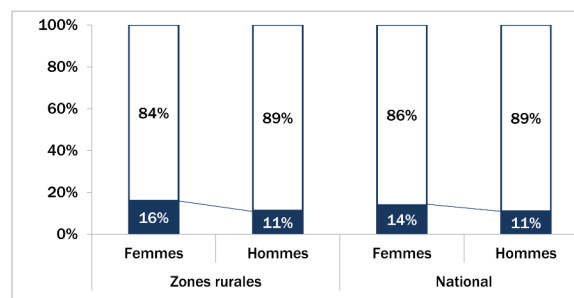


## 3. [EMPLOIS PRÉCAIRES]<sup>26</sup>

### La précarité de l'emploi frappe davantage les femmes en milieu rural que nationalement, alors que la situation des hommes ne varie pas.

- La précarité de l'emploi concerne davantage les femmes que les hommes, partout en France.
- En milieu rural cette inégalité est renforcée : 16% des femmes sont en contrat précaire (CDD, intérim, hors apprentissage) contre 11% des hommes. Nationalement la part des hommes est également de 11 % et celle des femmes est à 14%.

Schéma 27 : Part des emplois précaires parmi les salarié-e-s, par sexe, en ZRR et en France métropolitaine



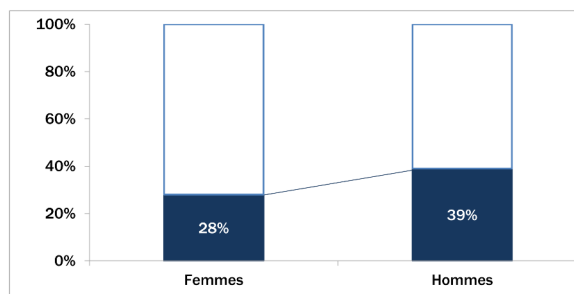
## 4. [ENTREPRENARIAT ET ACCES AU FINANCEMENT]<sup>27</sup>

### En 2010, 28% des femmes agricultrices seulement ont bénéficié de la Dotation jeune agriculteur (DJA) pour 39% des hommes du même âge installés en agriculture.

- Parmi les 945 exploitantes agricoles de moins de 40 ans qui se sont installées en 2010, 28 % ont bénéficié de la DJA (dotation jeune agriculteur), alors que c'était le cas de 39 % des hommes.

Surface plus petite, installation plus tardive en âge, formation agricole moindre : tels seraient les facteurs d'explication de cet écart.

Schéma 28 : Part des agriculteurs bénéficiaires de la DJA, par sexe



25 - INSEE RP 2010, communes HAU, France métropolitaine.

26 - Communes ZRR, INSEE RP 2010.

27 - Analyse du centre d'études et de prospective, n°38, "les femmes dans le monde agricole", mars 2012, Ministère de l'agriculture.

## PRÉCARITÉ DES FEMMES « conjointes de » sans réel statut

### 5. [ACCES AUX DROITS SOCIAUX]<sup>28</sup>

**8 500 femmes dans le milieu agricole seraient encore sans statut, et par conséquent ne bénéficieraient ni de protection sociale, ni de droits à la retraite.**

- La situation des conjointes collaboratrices a été ignorée jusqu'aux années 80. Bien que des possibilités de statuts soient aujourd'hui permises en droit, de nombreuses femmes « conjointes d'agriculteur, de commerçant, d'une personne en profession libérale ou d'artisan » n'ont pas encore de statut officiel. En milieu rural cette situation de précarité concerne en particulier les femmes dans le milieu agricole, mais également dans l'artisanat, puisqu'un tiers des entreprises artisanales sont installées dans les communes de moins de 2000 habitants.

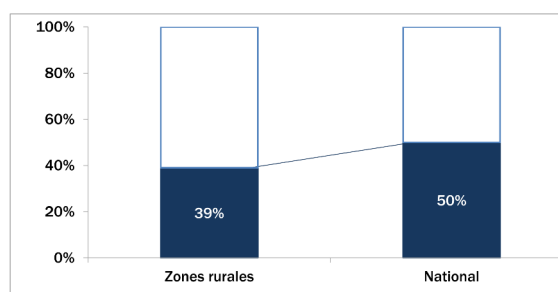
## DROITS ET SERVICES : un accès plus difficile en milieu rural qui pèse d'abord sur les femmes

### 6. [ACCES AUX SERVICES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE]<sup>29</sup>

**Faute de choix, 87% des familles rurales ont recours à des assistants et assistantes maternelles, contre 63% nationalement.**

- On relève en moyenne 4 places d'accueil pour 10 enfants en milieu rural contre 5 places pour 10 enfants au plan national.
- À l'échelle nationale, on relève une dispersion de 9 places d'accueil pour 100 enfants de 0 à 3 ans à 80 places entre le territoire rural le moins bien doté et le territoire urbain le mieux équipé.
- 87% des familles rurales ont recours à des assistants et assistantes maternelles, contre 63% en moyenne nationale, faute de choix dans les modes de garde, et notamment en accueil collectif.
- Les femmes assurant encore aujourd'hui l'essentiel des tâches parentales, ces inégalités territoriales pèsent avant tout sur elles, en milieu rural.

Schéma 29 : Nombre moyen de places d'accueil pour 100 enfants, en milieu rural et au plan national



28 - Estimation MSA, citée dans *Analyse du centre d'études et de prospective*, n°38, "les femmes dans le monde agricole", mars 2012, Ministère de l'agriculture.

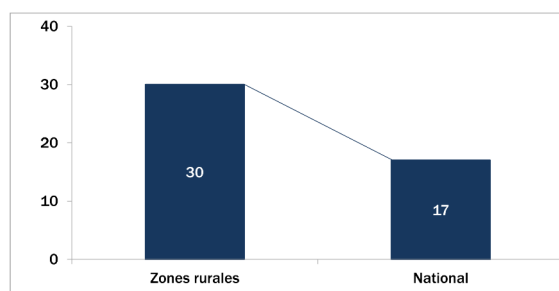
29 - Données sur les 15 départements les plus ruraux, Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 11/05/2010.

## 7. [ACCES AUX SERVICES PUBLICS DE SANTE]<sup>30</sup>

**En zone rurale, le temps pour se rendre à la maternité la plus proche est près de deux fois plus long que pour le reste de la France.**

- 30 minutes est la durée moyenne pour se rendre à une maternité dans les départements les plus ruraux - contre 17 minutes en moyenne sur l'ensemble de la France.
- Trajet le plus long : 42 minutes, dans le Gers.
- Ces chiffres sont révélateurs des inégalités territoriales qui existent en termes de santé pour les femmes, du fait de véritables déserts médicaux. Le rapport sur l'IVG<sup>31</sup> du HCEf a souligné par exemple la problématique du manque croissant de médecins gynécologues dans certains territoires, en particulier ruraux.

Schéma 30 : Temps moyen d'accès à une maternité, en minutes, en milieu rural et au plan national



## TRAJECTOIRES DE VIE : le plancher collant des campagnes pour les femmes diplômées

### 8. [TRAJECTOIRE DE VIE]

**Les femmes diplômées émigrent moins que les hommes diplômés vers les zones urbaines les plus vastes et les plus dynamiques.**

- Parmi les femmes, on dénombre en proportion davantage de diplômées dans les territoires ruraux qu'à l'échelle du pays. En effet 21,3% de la population féminine rurale a un niveau de diplôme de bac + 2 ou plus, contre 19% nationalement.

L'ouvrage « Le mystère français » d'Emmanuel TODD et Hervé LE BRAS<sup>32</sup> apporte un facteur d'explication. En effet, en relevant en milieu rural, des écarts moindres entre la proportion de femmes et d'hommes âgés de 25 à 34 ans bacheliers ou diplômés du supérieur, les démographes expliquent que « les femmes éduquées émigrent moins que les hommes éduqués vers les zones urbaines les plus vastes et les plus dynamiques ».

De manière complémentaire, la géographe Mélanie GAMBINO<sup>33</sup> souligne que ces jeunes femmes diplômées pourraient également après leurs études vouloir revenir davantage que leurs homologues masculins vivre à la campagne auprès de leur famille.

30 - DRESS, Etudes et résultats n°814, octobre 2012.

31 - Source : Rapport relatif à l'IVG - Volet 2 : Accès à l'IVG dans les territoires, Haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes, novembre 2013.

32 - Cf. carte « L'avance des femmes dans l'éducation » page 102, analyse page 105, Le Mystère Français, Seuil, 2013.

33 - « Les mobilités géographiques des jeunes dans les espaces ruraux de faible densité », Mélanie GAMBINO, CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE Analyse N° 22 - Juin 2010.



35, rue Saint-Dominique - 75007 PARIS

**Pour plus d'informations :**

Suivez-nous sur **twitter** : **@HCEfh**

Découvrez les ressources et les travaux du HCEfh sur **notre site internet** : **[www.haut-conseil-egalite.gouv.fr](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr)**

**Abonnez-vous à la lettre d'information** sur le site :

**<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/autres-rubriques/article/lettre-d-information>** et consultez les anciens numéros en ligne

Contactez-nous : **[haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr](mailto:haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr)**